

**Ministère de l'Enseignement Supérieur,
de la Recherche Scientifique et de la Technologie
Université de la Manouba
Institut Supérieur de Documentation**

**COMMUNIQUE
Diplôme de Mastère professionnel
En Bibliothéconomie et Documentation
2009/2010**

L'Institut Supérieur de Documentation organise un cycle de formation pour l'obtention du diplôme de Mastère professionnel en bibliothéconomie et documentation.

Ce cycle a pour but de former des professionnels de haut niveau capables de concevoir et d'appliquer une stratégie scientifique et pratique en vue de développer le domaine de la bibliothéconomie et de la documentation et l'adapter au contexte évolutif du métier de bibliothécaire et de gestionnaire de l'information.

Début des cours : Le 1^{er} Octobre 2009.

La présence à tous les cours est obligatoire et les examens se dérouleront au cours du mois de juin.

Capacité d'accueil : Le nombre de places est limité à 30.

Conditions de candidature :

Les candidats à ce diplôme sont les titulaires de la maîtrise en bibliothéconomie et documentation, la maîtrise en documentation, bibliothéconomie et archivistique et la maîtrise en gestion de documents et d'archives, ainsi que les titulaires de la maîtrise dans d'autres spécialités ou d'un diplôme équivalent.

Les dossiers de candidature sont à adresser à l'Institut Supérieur de Documentation du **27 Juillet au 22 Août 2009 inclus.**

Adresse : Institut Supérieur de Documentation - Campus Universitaire de Manouba 2010.

Documents à fournir :

- Un formulaire de candidature dûment rempli à télécharger du site de l'ISD : www.isd.rnu.tn ou à retirer du bureau d'ordre de l'ISD.
- Une copie conforme du diplôme du baccalauréat.
- Une copie conforme du diplôme de la maîtrise, ou de la décision d'équivalence.
- Une copie des relevés des notes des quatre années d'études de la maîtrise.
- Une copie de la carte d'identité nationale.
- Un curriculum vitae du candidat avec un aperçu sur ses motivations pour suivre cette formation.
- Deux enveloppes timbrées en recommandé, avec l'adresse du candidat.
- Une photo d'identité.

Conditions d'admission :

Les candidats seront admis après étude de leur dossier de candidature et de leurs moyennes au cours des études universitaires. La commission du mastère professionnel invitera les candidats retenus pour un entretien oral.